



Edito : La défense des intérêt matériels et moraux... - SEGPA : faisons le point - Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés - CTSD des Pyrénées-Atlantiques, un bel exemple de dialogue social... - CTSD de la Dordogne - CTSD de repli de la Gironde : Les DGH vont encore évoluer... - CTSD du Lot & Garonne - CTSD de repli des Landes, CTSD vite plié... - Brèves : Famille des métiers, FAQ Covid-19 et Protocole sanitaire, Prime d'équipement informatique, Adhésion.

La défense des intérêt matériels et moraux...

Chers collègues, vous le savez depuis longtemps, le SNETAA-FO, premier syndicat de la Voie Pro, défend encore et toujours, avec sincérité et détermination, les intérêts matériels et moraux de ses adhérents, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Bien évidemment, la défense des personnels entraîne également celle de l'Enseignement Pro en général et de ses élèves en particulier. Et tout cela toujours dans le cadre de la Charte d'Amiens, c'est-à-dire sans mélanger les combats. En effet, vous le savez aussi, les combats politiques ne sont pas l'affaire du SNETAA, nous ne regardons pas la couleur politique de ceux qui nous gouvernent pour agir. Quant aux élections politiques, le SNETAA ne s'en mêle jamais. Chers collègues, c'est cela l'Indépendance syndicale, la seule et la vraie !

Malheureusement, nous le savons, dans le paysage syndical, même si nombreux sont ceux qui tiennent ce même discours d'indépendance, en réalité, très peu s'y tiennent. Et cette semaine, nous avons même constaté que certains continuent de s'étonner d'une telle évidence.

Ces derniers jours, fidèle à ses mandats, le SNETAA-FO a été obligé d'agir afin de défendre les SEGPA et ses PLP (voir dans les pages suivantes). Oui, dans le cadre de la campagne des DGH, après avoir fait le constat que dans certains départements, toutes les heures d'atelier ne pouvaient pas être financées par les DGH des SEGPA, alors nous avons décidé d'interpeller l'autorité académique sur la question.

Ensuite, fort des réponses que nous avons, c'est-à-dire notamment que les dotations des collègues permettaient le financement de toutes ces heures,

alors nous avons décidé de communiquer vers les chefs d'établissement des collèges ayant une SEGPA. D'ailleurs, vous trouverez en ligne sur notre site, la lettre adressée le 1^{er} février aux principaux des collèges. Vous constaterez par vous-même qu'elle est très respectueuse des fonctions et des personnes, mais que bien sûr, elle appelle les personnels de direction à prendre leurs responsabilités, c'est-à-dire à ne pas oublier que les élèves de SEGPA font partie des publics prioritaires. Le SNETAA n'est pas responsable du manque de dotation évoqué localement par certains. Dans le cadre du dialogue de gestion, c'est aux personnels de direction de s'expliquer avec l'autorité académique. Pour le SNETAA, la priorité est bien évidemment au financement de toutes les

heures d'atelier, pour les projets, aussi intéressants soient-ils, il faut voir après ! Et bien ce combat, complètement légitime s'il en est, a ému notamment le premier syndicat des chefs d'établissement, le SNPDEN-Unsa. Oui, dans un message adressé à tous les chefs d'établissement il affirme que « le Snetaa-FO tente de faire porter la responsabilité de la baisse des dotations des SEGPA aux chefs d'établissement. ». Si vous avez bien lu notre courrier, alors vous savez qu'il n'en est rien. Les responsables de ce syndicat auraient-ils quelques difficultés de compréhension de textes ? Ils ont également demandé au DASEN de la Gironde « d'intervenir auprès du Snetaa-FO pour que cesse cette pression inadmissible envers nos collègues. ». Comment vous dire ? Nous allons bien évidemment continuer à mener notre combat !

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO ! Le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

SEGPA : faisons le point

Le SNETAA-FO a donc œuvré depuis 3 semaines pour que toutes les heures d'atelier soient financées, c'est-à-dire pour que les élèves de 4^{ème} SEGPA aient 6h d'atelier et ceux de 3^{ème}, 12h. Et à ce jour, nous pouvons déjà être fiers de ce que nous avons réussi à obtenir, même si certains chefs d'établissement s'entêtent à ne pas vouloir considérer qu'il s'agit là d'une priorité... Bien sûr, ils ne sont pas responsables du volume horaire alloué par la DSDEN à leur établissement, mais dans le cadre du dialogue de gestion, ils se doivent de tenter d'obtenir les moyens nécessaires... Nous espérons d'ailleurs que parmi ceux qui affirment ne pas avoir les moyens de financer totalement les SEGPA, tous ont osé réclamer au DASEN des moyens supplémentaires... Et s'ils n'obtiennent rien, alors ils doivent faire le bon choix.

Pour rappel, le décret du 31 juillet 2017 concernant les SEGPA, corrigeant celui de 2015, ne dit rien quant aux horaires professeurs. Il fixe juste l'horaire des élèves. Cela veut dire que rien n'empêche l'autorité académique de financer toutes les heures d'atelier... Sauf à considérer qu'il ne s'agit pas d'un public prioritaire... Ou que les collèges ont une marge suffisante pour le faire. Faisons le point par département :

Dordogne : Le DASEN, en charge pour l'académie du dossier sur l'avenir des SEGPA, a finalement décidé de doter convenablement les SEGPA. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a donc pas de problème dans ce département.

Gironde : Le DASEN a amputé les DGH des SEGPA de 6h. Cela signifie que s'il y a deux champs professionnels, les élèves perdent 33% des heures d'atelier. Début janvier, un message avait été adressé aux chefs d'établissement par la DSDEN de la Gironde pour leur expliquer que le corps d'inspection préconisait une organisation pédagogique particulière :

- 🗣️ En classe de 4^{ème} : 2h d'accompagnement et de suivi du parcours avenir pour l'ensemble de la division et 4h d'ateliers professionnels (découverte des champs) en 1/2 division ;
- 🗣️ En classe de 3^{ème} : 4h d'accompagnement et de suivi du parcours avenir pour l'ensemble de la division et 8h d'ateliers professionnels (Approfondissement d'un champ) en 1/2 division.

Après de nombreux échanges avec lui, le DASEN a finalement affirmé que les élèves de SEGPA faisant partie du public prioritaire, alors il fallait faire le choix de leur donner toutes les heures. Il a écrit aux chefs d'établissement en ce sens. Cependant, il n'a pas abondé les DGH des SEGPA argumentant que celles des collèges avaient une marge suffisante pour financer les heures manquantes aux SEGPA. En ce début de vacances, nous savons que nous avons été entendus à Coutras, Podensac et Langon. A Sainte-Foy-La-Grande, il semble que 33h sur 36 sont maintenant financées. Nous ferons un nouveau point à la rentrée de ces vacances. Et nous ne manquerons pas, si nécessaire, de communiquer sur qui a fait quoi. Oui, enlever des moyens aux publics prioritaires est un choix que devront assumer publiquement ceux qui le feront !

Landes : Dès le début, toutes les heures d'atelier nécessaires ont été données par le DASEN qui nous a bien dit avoir conscience de la priorité à donner aux élèves de SEGPA. Pas de problème donc dans ce département pour cette année.

Lot & Garonne : Comme en Gironde, la DSDEN a amputé de 6h les DGH des SEGPA. Et comme en Gironde, le DASEN affirme que les collègues ont une marge suffisante pour financer toutes les heures d'atelier... Il répète aussi qu'il sera attentif jusqu'en juin aux situations difficiles que pourraient connaître certains professeurs... Pour le SNETAA, le mieux c'est que toutes les heures soient données aux élèves et donc aux collègues. Nous allons écrire aux chefs d'établissement pour qu'ils prennent leurs responsabilités. Souhaitent-ils oui ou non supprimer 1/3 des heures d'atelier aux élèves de SEGPA, public prioritaire s'il en est ?

Pyrénées Atlantiques : Il manque des heures, mais ce n'est pas aussi clair qu'en Gironde ou dans le Lot & Garonne. Souvent, il ne manque que 2 heures. Parfois toutes les heures sont bien financées. Nous sommes intervenus en CTSD pour rappeler qu'il s'agissait d'un public prioritaire. Nous allons ici aussi écrire aux chefs d'établissement afin qu'ils prennent leurs responsabilités.

Nous invitons les collègues PLP qui seraient victimes d'une baisse des horaires d'atelier à nous contacter. Vous pouvez compter sur le SNETAA, le SNETAA compte sur vous !

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés

Depuis 2 ans, il ne reste que la liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés, puisque celle permettant d'accéder au corps des certifiés a été supprimée comme l'avait promis l'actuel MEN.

Pour pouvoir être candidat, il n'y a pas ici de conditions de titres ou de diplômes. Il suffit d'être PLP titulaire et d'être proposé dans la discipline dans laquelle on justifie du diplôme le plus élevé.

Nous vous invitons à lire la circulaire académique qui est aussi en ligne sur notre site Internet.

Votre candidature doit être faite via i-Prof avant le dimanche 21 février 2021. Vous devez, en ligne, mettre à jour votre curriculum vitae faisant bien apparaître votre situation individuelle, votre formation, le mode d'accès au grade que vous détenez actuellement, votre itinéraire professionnel ainsi que les activités que vous avez assurées au sein de l'Education Nationale. Vous devez également réaliser en ligne une lettre de motivation portant votre appréciation sur les différentes étapes de votre carrière, une analyse de votre itinéraire professionnel, ainsi que les motivations qui vous conduisent à être candidat.

Après avoir pris les avis des chefs d'établissement et des inspecteurs, Monsieur le DRRH fera des propositions qui seront examinées par un comité d'experts le vendredi 9 avril 2021. Ce comité sera composé de chefs d'établissement, d'inspecteurs et de représentants de l'enseignement supérieur. Malheureusement, il n'y a plus de CAPA pour le moment... Loi de Transformation de la Fonction Publique oblige ! Si votre candidature passe ce cap « académique », alors elle sera transmise aux services ministériels.

A noter que les chances pour qu'un PLP devienne agrégé par liste d'aptitude sont proches de zéro... Mais qui ne tente rien n'a rien.

CTSD des Pyrénées-Atlantiques, un bel exemple de dialogue social...

Le Comité Technique Spécial Départemental du 64 s'est tenu jeudi 4 février, nous avons insisté et obtenu la possibilité que cette instance se tienne en partie en présentiel. Le SNETAA-FO était donc présent pour représenter la fédération à la DSDEN. Vous trouverez en ligne notre déclaration liminaire.

Lors de notre déclaration, comme pour les autres départements, nous avons dénoncé une dotation horaire globale qui n'annonce rien de bon pour les établissements des Pyrénées-Atlantiques et pour les LP en particulier. Le CTA avait annoncé une perte de 25 postes dans le second degré pour notre département, cela se traduit par un basculement important d'heures poste vers des heures supplémentaires. De manière générale, les chiffres de la dotation des LP se traduisent par 105,3 heures poste en moins et une augmentation de 58,3 heures supplémentaires pour 99 élèves en plus. En effet, pour certains établissements, même lorsque la dotation est en augmentation, les heures postes peuvent baisser, même de manière importante.

C'est ainsi que deux LP se retrouvent avec plus de 29 heures poste en moins et plusieurs avec des baisses de 10 heures poste. Nous avons dénoncé cette perte et l'augmentation des HSA, cela aura des conséquences sur les conditions de travail, sur les structures et surtout sur les postes. Cela nous a été confirmé. Nous nous sommes étonnés que la deuxième priorité du ministre se voie ainsi traitée.

Sur le problème du financement des SEGPA, nous sommes intervenus pour demander que tous les ateliers soient financés, puisqu'il manque 2 heures dans la plupart des sections. Par un joli évitement administratif, monsieur le DASEN a botté en touche prétextant qu'il ne peut rien imposer aux CA souverains. Nous lui avons rappelé qu'il est l'autorité de tutelle et que son rôle, par ailleurs, est celui d'impulser les politiques ministérielles, celles-là même qui font des élèves de SEGPA une priorité. Nous avons pointé l'effort particulier qui est fait en Gironde par les EPLE et la DSDEN dans le dialogue de gestion, afin de trouver un financement pour que ces élèves bénéficient des heures d'atelier auxquelles ils ont droit.

Concernant le chef d'oeuvre, il nous a été assuré que l'ensemble des heures dues avaient été données. Si tel n'est pas le cas dans votre établissement, n'hésitez pas à nous contacter. Pour les IMP, aucune annonce encore puisque Madame la Rectrice a demandé une nouvelle répartition qui tienne compte des réalités du terrain, en particulier des PIAL. Pour ce qui est des sections européennes, nous avons dénoncé l'absence de financement spécifique, elles survivent sur la dotation de l'établissement pour combien de temps encore ? Alors qu'elles représentent une véritable plus-value pour nos LP et nos élèves, l'épuisement des collègues et les moyens qu'elles prennent sur le volume complémentaire amèneront les EPLE à se poser la question de leur pertinence.

Enfin, dans les questions diverse, il a été abordé les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE), une expérimentation de partenariat entre un lycée et l'UPPA qui est censé, dans notre département, inciter les élèves de prépa à s'intéresser aux métiers du professorat. Nous avons fait savoir nos doutes quant à un tel projet d'orientation, alors que ces élèves bénéficient déjà d'un traitement particulier, certainement nécessaire, mais ces moyens auraient certainement été plus utiles à ceux qui en manquent cruellement. Autre information donnée, une campagne de tests va être lancée, notamment pour rechercher les variants. Il sera effectué par des infirmières libérales après un conventionnement. Nous avons une nouvelle fois dénoncé le manque de moyens donnés à la santé scolaire et avons dit nos craintes quant aux conséquences de la loi 4D sur nos infirmières.

Résultat, après notre insistance pour nous exprimer par un vote, celui-ci a exprimé un rejet unanime de la dotation globale pour le second degré. Nous avons déposé alors deux avis, un sur les moyens alloués aux SEGPA et un autre sur les moyens alloués aux LP dont l'indice de position sociale est inférieur à 91. Vous les trouverez en ligne. Ils ont été adoptés à l'unanimité. Monsieur le DASEN devrait nous répondre sous un mois.

Prochain CTSD, pour une nouvelle consultation sur la dotation, vendredi 12 février, même si, déjà, il nous a été précisé que rien ne changerait. C'est ça le dialogue social...

Max Sanchez

CTSD de La Dordogne

Le Comité Technique Spécial Départemental de la Dordogne, avec les DGH à l'ordre du jour, s'est tenu le vendredi 5 février, suite au boycott de celui de la veille. Notre déclaration est en ligne sur le site Internet du SNETAA.

Le DASEN a expliqué que la rentrée n'était pas totalement finalisée, l'enveloppe départementale a été répartie à 97,2%. Il reste donc 2,8% des 37 439 heures, soit 1 048,29 heures (HP et HSA) à attribuer. Ces heures seront réparties selon les demandes des établissements, mais elles serviront aussi à la dernière phase d'ajustement pour la rentrée (augmentation des effectifs et création de classes, unss, heures pour les allophones, stages passerelles, etc.).

En Dordogne, le taux global d'HSA est de 7,84%, réparti ainsi : 4,62% en collèges ; 9,46% en lycée général et technologique ; 6,24% en LP. Les effectifs sont en baisse dans le département, notamment en collège (-183 élèves), mais stable en SEGPA (+3 cette année). Le DASEN de la Dordogne est en charge de la question des SEGPA au niveau académique. 30 à 35 % des élèves de 3^{ème} SEGPA « disparaissent » du dispositif.

Important : Toutes les heures d'ateliers sont maintenant financées. En effet, le DASEN a décidé de donner des heures-postes supplémentaires aux SEGPA afin que les élèves puissent bien avoir leurs 6h d'atelier en 4^{ème} et leurs 12h en 3^{ème}.

Cela signifie qu'il ne doit y avoir aucun complément de service pour les collègues PLP. Les LP de Nontron et Thiviers sont en train de mettre en place d'autres modalités pour la prise en charge des élèves de SEGPA. Par exemple, l'intervention d'un PE au niveau 6^{ème}, et pour les collègues PLP qui le souhaitent faire un travail sur l'orientation. Que les collègues PLP concernés n'hésitent pas à venir vers nous si besoin.

Les ULIS ont 45 HSA qui leur sont allouées pour la mise en place de dédoublements. Il y a 1,5 HSA par classe pour l'inclusion des élèves. Pour la prochaine rentrée, lors du CTA de mars, le DASEN proposera l'ouverture de deux ULIS (LP Léonard De Vinci à Périgueux et LP Porte d'Aquitaine à Thiviers). **L'EREA de Trélissac** connaît une baisse des effectifs.

Temps partiel pour convenances personnelles : Il s'agit toujours de la même procédure. L'avis donné par le chef d'établissement, favorable ou défavorable, est essentiel. Tout dépend des nécessités de service. Le rectorat se range derrière l'avis du Chef d'établissement. Pas de certificat médical à produire ! Il faut donc s'assurer que l'avis transmis au rectorat est bien « favorable » (demander une copie de l'avis écrit transmis).

Pour le chef d'œuvre au niveau CAP, la dotation doit bien être de 6 heures par section, quels que soient les effectifs. Mais le manque de moyens pousse les DSDEN à ne pas respecter la règle. Le ministère a demandé aux rectorats de retravailler l'offre CAP... Trop de demi-division à Bordeaux ? Nous allons devoir être très attentifs notamment à la prochaine carte des formations Pro. Au SNETAA-FO, nous considérons que l'offre CAP est insuffisante !

Les IMP : Dans le Département il y en a 363. Le DASEN a décidé de revenir sur la répartition des IMP selon les établissements. En effet, dorénavant, les IMP seront réparties selon les effectifs des établissements. A noter que le SNETAA-FO a toujours été opposé à la mise en place de ces IMP qui non seulement ne sont pas pérennes, mais qui en plus relèvent de l'arbitrage du chef d'établissement. N'oublions pas que l'attribution de ces IMP est soumise à la production d'une lettre de mission. Elles ne sont pas indexées sur le grade et l'échelon. Pour le SNETAA-FO, les IMP ont pour conséquences d'alourdir la charge de travail des enseignants qui se voient confier des missions de personnels qui ne sont plus recrutés comme par exemple les PsyEN. Elles ne permettent pas de rémunérer correctement le travail effectué.

Nous avons demandé à ce que des établissements puissent être reçus par Le DASEN. La réponse a été positive. Pour le moment, le lycée professionnel Léonard de Vinci de Périgueux, ainsi que celui de Pré de Cordy, seront reçus.

Avant la levée de la séance, nous avons insisté pour que les représentants des personnels puissent exprimer leur avis par un vote sur la dotation des moyens du second degré. En effet, le DASEN de Dordogne refuse régulièrement qu'il y ait des votes lorsqu'il s'agit d'un CTSD suite à un boycott... Le DASEN a enfin accepté ! Résultat : Toutes les OS ont voté CONTRE.

Frédéric Alser

CTSD de repli de la Gironde : Les DGH vont encore évoluer...

Le CTSD de repli de la Gironde s'est déroulé sous forme de visioconférence ce vendredi 4 février, en présence du secrétaire général et d'un personnel de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire - En charge des moyens). Les organisations syndicales, connectées en distanciel, se sont toutes interrogées sur les derniers arrangements constatés dans certains établissements, avec une baisse parfois significative du taux d'HSA.

Les dernières modifications ne nous ont pas été communiquées par la DSDEN et tous les représentants des personnels auraient souhaité que les documents actualisés leur soient transmis. Le secrétaire général nous a répondu que, depuis la semaine dernière (et encore la semaine à venir), les services de la DOS ainsi que le DASEN et ses 2 adjoints travaillent en étroite concertation avec les chefs d'établissement afin de rééquilibrer le taux heures poste et HSA et d'améliorer la répartition des moyens. Ainsi des compléments de service ont pu être évités. Bien sûr, tout ce travail se fait à moyens constants puisque l'enveloppe est fermée, mais selon le SG, certains établissements sont en mesure d'absorber davantage d'HSA que d'autres !

La situation évolue régulièrement et en mars, nous serons en capacité de vous communiquer le taux HP/HSA alloué à votre établissement suite aux derniers ajustements.

Suite au CTSD prévu le 11 mars, nous pourrons également connaître les suppressions de postes arrêtées par la DSDEN pour la rentrée 2021 puisque l'autorité académique est seule décisionnaire en la matière, quel que soit le TRM proposé par l'établissement.

Afin de palier une hausse des effectifs à la rentrée ou remédier à des besoins particuliers, 500h sont encore à disposition de la DSDEN sur la marge d'ajustement. Néanmoins, les organisations syndicales présentes ont toutes voté CONTRE le projet de répartition des moyens présenté de nouveau lors de ce CTSD de repli.

N'hésitez pas à vous rapprocher du SNETAA-FO si vous souhaitez connaître les données initiales (DGH , ratio heures poste/ HSA) pour votre établissement; ou nous signaler tout manquement particulier. En effet, nous avons appris que certains établissements ont simplement réuni un conseil pédagogique pour présenter le TRM mais aucune commission permanente, ni conseil d'administration n'ont été convoqués. Les services de la DSDEN s'engagent à se rapprocher des établissements concernés !

Alors n'hésitez pas à venir vers nous si besoin, vous savez que vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



HSA CONTRE HEURES POSTES
DGH: LA GRANDE LESSIVE

Delphine Paillé

Ce vendredi 5 février s'est tenu le CTSD du 47 avec à l'ordre du jour, les DGH. Notre déclaration est en ligne sur le site du SNETAA Bordeaux. Notre département n'échappe pas à la baisse des dotations et aux suppressions de postes.

Le DASEN a expliqué que ses choix de répartition des moyens reposaient essentiellement sur les IPS, c'est à dire l'indice de position sociale - nouvel indicateur sociologique qui permet d'évaluer pour chaque élève s'il se trouve dans une situation favorable aux apprentissages. Le problème est que les documents mentionnant ces IPS ne sont à ce jour pas communiqués aux organisations syndicales, même si, apparemment, il n'y aurait pas d'objection au fait de nous les transmettre.

Nous sommes « rassurés » (ha ! ha !) : les fermetures de postes seront surtout sur des départs à la retraite ou des mutations « positives ». Oui mais... cela reste des suppressions. Le DASEN réaffirme sa vigilance quant aux collègues qui pourraient se retrouver en difficulté.

A côté de ça, il nous confie que des chefs d'établissement lui ont fait la demande de convertir des heures-poste en HSA !

Quant à ces heures supplémentaires, l'Inspecteur d'Académie, en bon père de famille, demande aux profs du département de ne pas hésiter à l'interpeller si des principaux ou des proviseurs exerçaient des pressions sur eux afin qu'ils acceptent cette charge horaire supplémentaire...

Dans son discours, il insiste sur l'attention portée aux publics les plus fragiles. Nous profitons de cet aveu pour lui demander une explication sur la dotation en baisse des SEGPA, laquelle contredit son propos. Il nous demande alors d'être un peu sérieux dans ce que l'on dit, en affirmant que les dotations SEGPA correspondent parfaitement aux textes réglementaires, et si elles perdent des heures, c'est parce qu'historiquement, on en avait sans doute accordé un peu trop ! Et la marge est bloquée par ces choix antérieurs. Il faut donc rétablir l'équilibre...

Il est « hors de question » qu'il abonde en heures ces SEGPA. Toutefois, il admet que les chefs d'établissement ont la marge nécessaire pour financer toutes les heures d'atelier, au lieu de financer des projets ou des dédoublements... et il n'interviendra pas dans ces choix-là.

La guerre est déjà déclarée dans certains établissements où chacun revendique son « confort » de travail. Nous avons écho de tensions qui montent...

Le DASEN poursuit en prétextant que les attendus ont évolué en SEGPA. C'est d'ailleurs une mission déléguée au DASEN de la Dordogne que d'« explorer les réussites en SEGPA » (?)

Nous évoquons ensuite la situation de collègues qui se trouveraient en complément de service à cause de cette baisse de dotation, dans un territoire rural où ils risquent d'avoir à faire beaucoup de route pour effectuer les 6 heures perdues. Le DASEN répète qu'il sera attentif jusqu'en juin aux situations difficiles que pourraient connaître certains professeurs, et qui seront évitées au maximum.

Pour ceux qui souhaiteraient une habilitation afin d'enseigner d'autres disciplines et ainsi garder un temps complet sur leur établissement, ils peuvent se tourner vers leur inspecteur qui en principe accorde cette même habilitation. Mais ce n'est toujours pas une solution satisfaisante pour les élèves lésés...

Pour la SEGPA de Bon-Encontre sur laquelle on attire notamment l'attention, le DASEN nous confie que la cheffe d'établissement n'a pas exprimé de difficultés particulières. Elle a obtenu des compléments d'heures sur des projets, donc il estime avoir satisfait sa demande. Mais il est prêt à accompagner encore le collège si besoin était.

1053 heures (en plus de ce que les textes imposent, dixit l'inspecteur d'académie) ont été réinjectées entre la dotation initiale et la fin du dialogue de gestion avec les chefs d'établissement qui ont salué l'écoute du DASEN. Lequel nous prévient : « Dire que la situation est aggravée partout, je ne peux pas l'entendre ». 200 heures restent à la marge pour éventuellement ouvrir des divisions d'ici juin, ou pour répondre à des problématiques précises.

Pour information :

- 🗣️ création d'une ULIS au collège Jasmin à la rentrée prochaine.
- 🗣️ la brigade de remplacement des chefs d'établissement a été fermée à la rentrée. C'est un choix académique. C'est pourquoi certains établissements se retrouvent avec un membre de Direction non remplacé.
- 🗣️ crise sanitaire : la situation dans le 47 est contenue selon le DASEN : 31 cas positifs, 4 classes fermées, une école maternelle fermée, et deux étages d'internat.

La dotation est soumise au vote : toutes les voix CONTRE, hormis un représentant de l'UNSA, qui s'abstient, estimant sans doute que la situation n'est effectivement pas si désastreuse... et qui nous prive de l'unanimité - les camarades de son syndicat avec.

Lætitia Calbet

Landes – CTSD de repli, CTSD vite plié...

Suite aux votes unanimes contre les propositions de répartitions de moyens lors des CTSD 1^{er} et 2nd degrés de mardi dernier, le DASEN a été contraint de le réunir à nouveau ce jeudi 4 février, mais en regroupant 1^{er} et 2nd degrés. Et ce fut au pas de charge, une heure tout au plus, que nous avons eu connaissance des modifications, à la marge bien sûr, opérées par les services de la DSDEN.

Pour la voie professionnelle, la copie a été revue pour 2 établissements : l'EREA Brémontier (suppressions de 7,4HSA au profit d'heures postes) et le LP Estève (augmentation de la DGH et diminution de la part d'HSA de 10,09 à 8,32%). Nous avons pointé du doigt les aberrations de DGH pour ces 2 EPLE, nous avons été entendus ! Nous avons aussi redit, même si le sujet ne sera à l'ordre du jour qu'au prochain CTSD, que nous restions vigilants quant aux suppressions de postes ou Compléments de Service dans nos LP, SEP et EREA, rappelant même qu'il y avait matière à créer des postes ou du moins à en recréer qui ont été supprimés « artificiellement » l'an passé (carrosserie à Estève pour ne citer que celui-là...).

N'hésitez pas à venir vers nous si, lorsque votre chef d'établissement vous présentera (dès la semaine de la rentrée sans aucun doute) le TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline), vous trouvez des inepties dans les propositions. Vous pouvez compter sur nous pour défendre les intérêts de la voie professionnelle !

Thierry Clamens

Brèves

Famille des métiers :

Nous avons interpellé les DASEN de tous les départements sur la problématique de la mise en place des dernières familles des métiers à la rentrée 2021. Nous savions déjà qu'ils n'auraient aucune information à nous donner, mais nous voulions mettre en exergue le fait qu'à quelques mois de la rentrée, au moment même où il est question de la répartition des moyens, il nous est toujours impossible de prévoir quelles seront les conséquences de cette mise en place... Inadmissible ! Une gestion déplorable comme tout le reste, à laquelle ceux qui nous dirigent nous ont maintenant bien habitués !

FAQ COVID-19, Protocole sanitaire :

Vous trouverez en ligne sur notre site internet, la dernière FAQ et le dernier protocole sanitaire à mettre en place à partir de ce jour, lundi 8 février 2021... Mais attention, soyez attentifs, tout va très vite, mais rien ne change ! 😞

Prime d'équipement informatique :

On l'attendait à la fin du mois dernier... Mais nous ne l'avons pas eue... Effectivement, la prime dite d'« aide à l'acquisition et au fonctionnement du matériel informatique » de 150 euros n'a pas été versée avec la paie de janvier comme c'était prévu. La promesse faite par le ministère de commencer à compenser les dépenses liées à l'équipement en matériel informatique et autre connexion internet est renvoyée à ce mois de février pour les titulaires et à partir du mois de mars pour les contractuels. Le risque de décourager les personnels en cas de nouveau confinement a été pris...

Adhésion :

Si votre dernière adhésion au premier syndicat de l'Enseignement Pro date du début de l'année 2020, alors il est temps pour vous de vous mettre à jour. Pour faire cela, contactez-nous ou rendez-vous sur notre site Internet, le paiement est possible par chèque, prélèvement automatique (paiement en plusieurs fois) ou directement en ligne avec votre CB. Nous comptons sur vous !

COUPS DE COM

INQUIÉTUDE À L'ÉDUCATION NATIONALE:
JUSQU'À QU'IRA LE MINISTRE POUR
ATTIRER L'ATTENTION DES MÉDIAS ?



Agenda

Mercredi 3 mars

Résultats de l'INTER.

Courant Mars

Tous les CTSD « créations/suppressions de postes » vont se tenir en mars... Par exemple, pour la Gironde, ce sera le 11 mars.